

février 1806.



Présentant nous Jean Baptiste Fontanon notaire à
la résidence de Royer, chef-lieu de Canton, Département
de la Creuse et en présence des témoins soussignés et au Bar
nommé

Est comparu Leonard Jarraud Maçon demeurant
ordinairement en la ville de Ruffe et actuellement au Bourg
de saint Martin-Château, lequel a déclaré et volontairement
reconnu avoir reçu tout présentement, au vu de nous notaire
et témoins en Bonne Monnaie de force et de poids Requis

De Leonard Bouteille propriétaire-cultivateur, demeurant
au même Bourg de saint Martin-Château, à ce présent et
acceptant

La somme de quarante-deux francs pour final
payement du principal et annuité de ce qui pouvait lui
ressortir, pour sa part et portion du Restant de la
Constitution à payer par ledit Bouteille, de finie Marie
Bouteille sa fille, vivante épouse de Gil Jarraud, faisant leur
contrat de mariage sous la date de quinze février 1804 par
est soixante-deux, René Dumas faure et de Champouy
notaires, dûment en forme

De la quelle dite somme de quarante-deux francs
pour les causes ci-dessus énoncées, ledit Leonard Jarraud
consent quittance finale au dit Leonard Bouteille, avec
promesse de n'en plus rien demander, ni souffrir être demandé
aux peines de droit.

Lecture faite aux parties, elles l'ont ainsi voulu, et
pour l'exécution des présentes, le déclarant a obligé tous
les biens présents et avenir à peine de



fait et passé au dit Noyers, le deux
septembre mil huit cent dix, en présence de Monsieur
Charles Dumas, maire, Juge de paix du Canton de Noyers
demeurant au Bourg de Saint-Martin-Château et de
Pierre Charot, propriétaire demeurant au présent Bourg
de Noyers, témoins soussignés avec nous; lesdits Charot
et Boultelle ont déclaré en le faveur, ce qui a été
enquis par nous notaire. *ff. Charot*

Dumas

Charot

enregistré à Bourganeuf le quinze février 1806
Noyers trente francs. *Charot*

Guillaume Fouché, notaire
à Noyers, à Bourganeuf, le 2
février 1806.

210 14